Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_43-DE

Publié le 19/02/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis		X			RAMONÉ Valérie
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric		X			CORSON Laurence
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_43-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 43 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 9

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_43-DE

CC_2026_43 : Affaires financières : reversement de 100% de la taxe d'aménagement perçue sur les nouvelles Zones ou extensions de Zones d'Activités communautaires

Par délibération du conseil communautaire du 3 mai 2022, le principe général suivant a été validé :

> Reversement au profit de l'EPCI de 50 % de la taxe d'aménagement perçue par chaque commune sur les zones dites « zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor communauté » à compter du 1er janvier 2019 et identifiées sur la base de la cartographie validée en 2019

Cette délibération du 3 mai 2022 et la convention approuvée en conséquence ont été modifiées par délibération du conseil communautaire du 23 septembre 2025, sans que les avenants adoptés ne portent sur ces taux de reversement.

Il est désormais proposé de porter le niveau du taux de reversement de la Taxe d'Aménagement à 100% au profit de la Communauté de communes.

Ce niveau de répartition concerne les seules nouvelles zones d'Activités ou extensions de zones d'activités existantes, à aménager et à commercialiser, conformément au PLUiH en cours de révision et selon la liste ci-dessous :

- Coat & Co, le village des transitions, à Lanrodec
- Extension de la ZAE de Coat, Saint-Jean Kerdaniel
- Extension de la ZAE de Lanrodec
- Extension de la ZAE du Grand Etang, Plouha
- Extension de la ZAE de Keribot, Goudelin
- Extension de la ZAE de la Barricade, Plerneuf
- Extension de la ZAE de la mi route, Châtelaudren-Plouagat
- Extension de la rotonde, Pommerit le Vicomte
- Extension des Fontaines, Lanvollon
- Extension du Ponlô, Pleguien
- Extensions de la ZA de Plelo (Plelo Sud 2 et ZA 4 voies)

La notion d'extension s'entend par des aménagements réalisés au-delà du périmètre des zones d'activités identifié à la date d'adoption de la présente délibération.

Il est entendu que les conventions initiales validées par délibérations du 3 mai 2022 et avenantées par délibérations du 23 septembre 2025 continuent à s'appliquer sur les périmètres qu'elles visent, soit un reversement à hauteur de 50% pour la taxe d'aménagement.

Il est proposé d'approuver la convention de reversement de la taxe d'aménagement à hauteur de 100% sur les nouveaux périmètres mentionnés ci-avant, les autres stipulations conventionnelles étant identiques à celles des conventions de 2022 avenantées, et d'autoriser le Président à les signer.

Les communes concernées citées ci-dessus, sont invitées à délibérer de façon concordante.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 46 voix pour et 6 abstentions,

APPROUVE le projet de convention de reversement de 100% de la taxe d'aménagement perçue sur les nouvelles Zones ou extensions de Zones d'Activités communautaires définies dans les cartographies annexées à la convention joint à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_43-DE

AUTORISE en conséquence monsieur le président à signer les conventions avec chacune des communes concernées,

INVITE les communes concernées par les conventions de reversement de 100% de la taxe d'aménagement à se prononcer.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou